



## RÈGLEMENT FINANCIER 2025

### PREMIÈRE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINÉ GRENOBLE

Dans le cadre de l'accompagnement des archers à la performance, la Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble propose une prise en charge des archers lors des championnats.

Afin de profiter de ces avantages, chaque adhérent doit remplir une fiche de frais sur le modèle fourni, et fournir les justificatifs correspondants dans le mois suivant le championnat, à l'adresse mail [tresorerie@premierecompagniegrenoble.fr](mailto:tresorerie@premierecompagniegrenoble.fr)

[Modèles de fiches de frais](#)

| Hébergement                      |                                                                                                                                                                     | Restauration                                                                                                     |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau National                  |                                                                                                                                                                     |                                                                                                                  |
| Championnat de France individuel | 80€ / personne / jour de qualification<br>Nuit supplémentaire si qualification sur une journée supplémentaire                                                       | 32€ / jour de qualification / personne<br>Journée supplémentaire si qualification sur une journée supplémentaire |
| Championnat de France équipe     | 120€ / équipe<br>Colocation type AirBnB ou gîte à privilégier.<br>Si hotel nécessaire, validation du CA en amont                                                    | 32€ / personne : 4 archers + 1 coach                                                                             |
| Niveau régional                  |                                                                                                                                                                     |                                                                                                                  |
| Championnat Régional individuel  | 70€ / personne, à condition de devoir partir avant 6h30 de Grenoble<br>Colocation type AirBnB ou gîte à privilégier, si hotel nécessaire, validation du CA en amont | 10€                                                                                                              |
| Division régionale TAE (Équipes) |                                                                                                                                                                     |                                                                                                                  |
| DRE*                             | 80€ / équipe, à condition de devoir partir avant 6h30 de Grenoble<br>Colocation type AirBnB ou gîte à privilégier, si hotel nécessaire, validation du CA en amont   | 10€ / personne : 4 archers + 1 coach                                                                             |
| DRH*                             |                                                                                                                                                                     | 0€ 10€ / personne : 4 archers + 1 coach                                                                          |
| Challenge                        |                                                                                                                                                                     | 0€ 10€ / personne : 4 archers + 1 coach                                                                          |

Pour les championnats régionaux et nationaux, en individuel ou par équipe, une prise en charge des frais de déplacement est possible.

Voici les différentes possibilités :

Réduction d'impôts via un CERFA d'abandon de frais

Fiche de frais à remplir et transmettre avec les justificatifs par mail à [tresorerie@premierecompagniegrenoble.fr](mailto:tresorerie@premierecompagniegrenoble.fr)

Prise en charge des frais de péage si non éligible aux réductions d'impôts, à condition de covoiturer

Fiche de frais à remplir et transmettre avec les justificatifs par mail à [tresorerie@premierecompagniegrenoble.fr](mailto:tresorerie@premierecompagniegrenoble.fr)

Location d'un véhicule (associé majoritairement au déplacement du salarié)

Demande à faire au Conseil d'Administration au plus tôt avant le championnat.

Ce règlement financier a été voté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble du 27 juin 2025. Il est en vigueur depuis le 28 juin 2025, et devient donc la seule référence sur ce sujet à compter de ce jour.

